

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 FEVRIER 2023 - 19 H 00**

Délibération n°1-02/2023 – DONATION AUPRES DE LA FONDATION DE FRANCE POUR VENIR EN AIDE AUX POPULATIONS TURQUES ET SYRIENNES

Un mouvement de solidarité s'est mis en place à la suite des séismes qui ont durement touchés la Syrie et la Turquie.

La Fondation de France intervient en post-urgence depuis plus de trente ans et se mobilise pour apporter une aide d'urgence aux populations victimes des séismes en Turquie et Syrie.

La Ville de TOMBLAINE souhaite contribuer à la mobilisation de solidarité.

Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 000.00 € (deux mille euros) à la Fondation de France afin d'aider la Turquie et la Syrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** l'aide précitée.

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2023 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et que le mode de règlement consiste en un virement bancaire via mandat.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°2-02/2023 – VENTE IMMOBILIERE – 6 RUE JULES FERRY (parcelle AB 52)

Vu l'avis de France Domaine en date du 19 septembre 2022,

Vu les courriers de Monsieur le Maire datés du 1^{er} décembre 2022 proposant aux locataires actuels de devenir propriétaires desdits logements,

Vu l'entretien du 1^{er} février 2023 avec Madame Stéphanie PAUL formulant son souhait d'acquérir le logement qu'elle occupe actuellement en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** la proposition de Madame Stéphanie PAUL pour l'acquisition de la propriété 6 rue Jules Ferry au prix de 145 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- **DESIGNE** Maître Audrey PHILIPPE, notaire située 1 place René Herbuvaux à Tomblaine comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarial correspondant ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

Adopté à l'unanimité.

Tomblaine, le 14 février 2023.

Hervé FERON,
Maire de TOMBLAINE,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy,

